

Paris, le 2 juillet 2004 - N°130/D130

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Réunion du 12 mai 2004

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2005

PROJET D'AVIS	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
Rappel de l'ordre du jour.....	4
Liste des participants	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ	25

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 12 mai 2004

1. Le Conseil note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre des **outils de coordination des enquêtes de branche** et encourage les services producteurs à achever rapidement ces travaux qui contribueront à une nouvelle amélioration des statistiques mises à disposition des utilisateurs.
2. Conformément au projet de règlement modifié des statistiques conjoncturelles et dans un souci de convergence de l'information statistique disponible au plan européen, le Conseil encourage la mise en place, le plus rapidement possible, d'**indices de prix à l'importation de biens** grâce à l'extension du champ des enquêtes de prix à toutes les entreprises importatrices de produits industriels, notamment les entreprises commerciales.
3. Le Conseil prend bonne note que l'**indice des commandes** reçues dans l'industrie, dont la publication avait commencé en mars 2003, fait depuis janvier 2004 l'objet d'une publication complète et comparable aux autres indicateurs d'activité, conformément à l'avis exprimé en 2003. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée au maintien de la qualité de cet indice, en particulier en termes de taux de réponse.
4. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel auprès des entreprises et des groupes**. Elle mettra notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « *donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente* ». Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de la première enquête statistique auprès des groupes d'entreprises.
5. Le Conseil renouvelle son soutien au développement des premières **expérimentations de profilage** visant, au travers de périmètres de consolidation appropriés, à redéfinir en étroite coopération avec les unités concernées, des unités « entreprises » économiquement plus pertinentes que les sociétés juridiques elles-mêmes lorsque celles-ci ne permettent pas une bonne prise en compte de l'activité économique.
6. Le Conseil fait siennes les recommandations du **rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché français**, en ce qu'elles visent la production d'une information complémentaire répondant aux besoins des entreprises à partir de l'existant statistique, en particulier des enquêtes structurelles sur le commerce et des enquêtes de branches industrielles.

Il partage entièrement l'opinion selon laquelle cette production d'information complémentaire sur l'offre ne se justifie que pour des branches industrielles particulièrement exposées à la concurrence internationale. Autant que faire se peut, cela doit être réalisé sans alourdissement de la charge statistique.

Le Conseil demande à être informé des suites données aux recommandations de ce rapport par les organisations professionnelles intéressées ; il est très favorable à un portage de ces recommandations au niveau européen.

Il souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit apportée à la convergence des nomenclatures utilisées dans l'industrie et le commerce pour la ventilation des chiffres d'affaires.
7. Le Conseil renouvelle son intérêt pour les travaux menés en vue de la révision des **nomenclatures d'activités et de produits** à horizon 2007 ; il souhaite que la concertation avec les différentes catégories d'utilisateurs se poursuive activement pour être compatible avec les échéances des négociations internationales.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2005
à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie réunie le 12 mai 2004

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture
Département Système statistique d'entreprises
Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi
Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET
DES AFFAIRES RURALES**

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees

**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE,
À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION**

Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

Direction de l'évaluation et de la prospective

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

PREMIER MINISTRE

Direction du Développement des Médias - Département des statistiques, des études
et de la documentation sur les médias

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE
- 12 mai 2004 -

Présidents : M. Bernard BOULENGIER, Secrétaire général du SFIC
M. Maurice DELAPORTE, Directeur des Affaires économiques à L'Alliance 7

Rapporteurs : M. Emmanuel RAULIN, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination
statistiques du Sessi
M. Renan DUTHION, Chargé de la sous-direction des industries agricoles
et alimentaires du Scees

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (Bernard BOULENGIER, Maurice DELAPORTE)	6
I - Suivi des avis moyen terme et 2004 (Renan DUTHION, Michel EURIAT, Emmanuel RAULIN) ...	6
II - Rapport de la mission « La connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français » (Patrice ROUSSEL).....	10
III - Point d'information sur le changement de nomenclatures 2007 (Emmanuel RAULIN).....	14
IV- Interrogation des groupes dans le cadre de l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » (Emmanuel RAULIN).....	17
V - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2005	20
1. Exposé synthétique des grandes orientations (Emmanuel RAULIN, Renan DUTHION).....	20
2. Débat.....	22
3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	23
• Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » (Emmanuel RAULIN).....	23
• Enquête sur la situation de la presse écrite (Mac AUFRANT)	23
VI - Projets d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)	23
Conclusion (Bernard BOULENGIER, Maurice DELAPORTE).....	24

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	AUBER Denis	ANIA
M.	AUFRANT Marc	DDM
M.	BAUDELET André	Crédit Agricole
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	BERTHIER Jean-Pierre	Insee
M.	BIAU Olivier	Insee
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC
Mme	BOURBIGOT-POGNAT Monique	Cnis
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
M.	BRION Philippe	Insee
Mme	CAZENOVE Josette	DPEI
Mme	CHAMBET-ROSSET M-Christine	Cnis
M.	CHASTAND Antoine	Insee
M.	COIFFARD Jean	CEREN
M.	De CORLIEU Thierry	IFEN
M.	DEBAR Pierre-Louis	CCFA
M.	DELAPORTE Maurice	L'Alliance 7
Mme	DEMOTES-MAINARD Magali	Insee
Mme	DERVIEUX Lise	Insee
M.	DUTHION Renan	SCEES (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Affaires rurales)
M.	EL-NOUTY Charles	CGPME
M.	EURIAT Michel	Insee
Mme	FRANCOZ Dominique	DEP - Ministère de l'Education
M.	FRIEZ Adrien	Insee
Mme	GENTHON Véronique	Ministère de la Défense
M.	GENTOU Hubert	UNIDEN
M.	GROUTHIER Jean-Philippe	SESSI (à compter du 1/06/04)
M.	HENON Yves	UNICEM
Mme	LAINÉ Christine	Insee
Mme	LEBO Isabelle	ANVAR
Mme	MADINIER Chantal	SCEES (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Affaires rurales)
Mme	MARY Sylvie	Comité du label
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'Energie
M.	MOUNIER Samuel	DGDDI
M.	NEHOU Charles	Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Affaires rurales
M.	PLATET Patrick	DGDDI
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	RAHARIVOHITRA Désiré	FIM
M.	RAULIN Emmanuel	Insee
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROBIN Yves	SESSI
M.	ROUSSEL Patrice	Insee
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
Mme	SAUVÉ Annie	Banque de France
M.	SCHERRER Philippe	Insee
Mme	SERVEAU Laetitia	CITEPA
Mme	SIROTA Evelyne	SCEES (Min. Agriculture, Alimentation, Pêche, Affaires rurales)
M.	THOLLON-POMMEROL Vincent	Insee
M.	TROGAN Jean-Philippe	DECAS

Absents excusés :

Mme	AMIEL Marie-Hélène	DGDDI
Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du label
M.	DOMERGUE Philippe	Insee
M.	PAILLARD Francis	APCM
Mme	VERMANDÉ Mireille	Institut Atlantique d'Aménagement des territoires

Introduction

Bernard BOULENGIER, Co-président

Mesdames, Messieurs, nous nous réunissons aujourd'hui pour la formation Industrie. Je préside cette session en collaboration avec Maurice DELAPORTE pour la cinquième fois. En préalable, je tiens à vous signaler un changement d'importance. En effet, Emmanuel RAULIN quittera le Sessi pour rejoindre l'Insee et sera remplacé, en sa qualité de rapporteur par Jean Philippe GROUTHIER. Cependant, Emmanuel RAULIN a accepté, pour aujourd'hui, de remplir une dernière fois son rôle. Je le remercie d'ores et déjà pour le travail qu'il a accompli au cours des trois dernières années. En 2003, la session de cette formation consacrée à l'Industrie avait été particulièrement dense. La séance de l'année dernière était une réunion charnière : nous arrivions au terme du bilan moyen terme 1999-2003 et le plan statistique moyen terme 2004-2008 était en cours de lancement. A l'époque, des travaux avaient été projetés au titre de 2004 (enquêtes sur la conjoncture, les brevets et sur l'agroalimentaire). Cette année, nous avons également de nombreux points à l'ordre du jour.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Bonjour à tous. Je remarque, avec satisfaction, que la salle est comble. J'en déduis que la formation suscite toujours autant d'intérêt et je vous en remercie.

I - Suivi des avis moyen terme et 2004

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Le premier avis concernait la rénovation du système statistique d'entreprise, notamment dans sa composante structurelle. La rénovation du système statistique d'entreprise constituera, à l'évidence, le grand chantier des années à venir. Les travaux seront coordonnés par l'Insee et, plus précisément, par le département Système statistique d'entreprise. Je tiens à souligner l'importance que l'Insee et en particulier le département SSE, qui sera renforcé spécifiquement pour l'accomplissement de ces travaux, accordent à ce projet de rénovation. Nous n'avons pas attendu la présente séance pour débiter nos travaux, certains ayant d'ores et déjà été accomplis depuis l'adoption de l'avis en 2003. Des études sont menées, notamment au Sessi, pour examiner les pistes d'améliorations : meilleure utilisation des sources administratives, complémentarité accrue entre les enquêtes annuelles et infra-annuelles (notamment entre l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branche).

Concernant le deuxième avis, je passe la parole à Michel EURIAT.

Michel EURIAT, Insee

Lors de mon intervention, j'essaierai de donner des éléments de suivi relatifs à toutes les mentions qui sont faites du règlement des statistiques conjoncturelles, dans l'avis général et dans l'avis de notre formation, pour le moyen terme et pour 2004.

En ce qui concerne le respect du règlement de 1998 par la France, la meilleure manière d'aborder le sujet est de se référer aux documents émis par la Commission européenne. En effet, ce point est à l'ordre du jour de la réunion du mois de mai du comité du programme statistique. Eurostat a classé les Etats membres en quatre catégories, dont l'une est composée des Etats qui respectent le règlement de manière quasiment parfaite. La France en fait partie, ainsi que l'Allemagne, les pays scandinaves et le Portugal.

Notre formation est, en outre, particulièrement concernée par le règlement modificatif. Le texte en est finalisé et sera examiné pour la première fois par le Conseil le 14 juin 2004. A l'origine, nous doutions que ce document puisse être étudié sous la présidence irlandaise. En définitive, il pourra l'être. L'adoption du règlement modificatif ne devrait pas poser de problèmes, dans la mesure où seule l'Autriche a émis quelques réserves. Les plus importantes modifications apportées par le règlement dans le champ de l'Industrie concernent le délai de l'IPI et la mise en place des indices de prix à l'importation.

S'agissant des indices particuliers évoqués dans les avis, le délai de l'IPI est fixé à quarante jours dans le projet de règlement modificatif. Si nous nous référons à la situation actuelle, nous pouvons constater que nous le respectons déjà peu ou prou. En 2003, le délai était de l'ordre de 42 jours. Les deux derniers IPI publiés avant la présente réunion sont parus les 9 avril et 11 mai. Les sorties des prochains IPI sont prévues les 10 juin, 12 juillet, 10 août, 13 septembre, 12 octobre. A compter du mois de novembre 2004, nous pensons pouvoir sortir les IPI le 10 du mois. Le respect du délai est dû à une collaboration importante des intervenants et, notamment, des organisations professionnelles agréées qui ont signé la charte de qualité des enquêtes de branche. Désormais, nous devons poursuivre cet effort dans la durée et fournir des données de qualité constante et même améliorée. Nous sommes conscients que certaines remontées d'informations peuvent souffrir d'aléas. Des problèmes peuvent toujours survenir avec tel ou tel syndicat professionnel ou avec de grandes entreprises et nous devons rester vigilants pour maintenir ces délais. Toutefois, l'objectif fixé a été atteint.

A propos des indices d'entrée de commandes, issus du règlement de 1998, l'avis évoquait leur montée en charge. Depuis le 23 janvier 2004, date de sortie des indices de commandes de novembre 2003 à l'occasion de laquelle a été effectué le changement de base de cet indice de 1995 à 2000, les Informations rapides qui sont transmises apportent une information plus complète, sur le modèle des autres indicateurs conjoncturels d'activité de l'industrie. Le poste 35 de la nomenclature (gros matériel de transport, aéronautique, etc.) est à présent couvert. La Commission européenne attendait la fourniture de cet élément avant de sortir un indice européen. Désormais, l'indice européen est publié de manière quasi simultanée avec l'indice français. Les efforts doivent être poursuivis et nous entretenons, à l'heure actuelle, quelque inquiétude en ce qui concerne les réponses de certaines grandes entreprises.

Enfin, les indices de prix à l'importation constituent un élément introduit dans le règlement modificatif à la demande de la BCE. L'objectif de cette mesure, pour cette dernière, est de pouvoir disposer d'indicateurs sur l'inflation importée. Il s'agit donc des prix des produits lorsqu'ils pénètrent sur le territoire français. Je n'ignore pas que cette disposition ne répond pas totalement aux souhaits des professionnels qui préféreraient disposer d'informations sur le marché intérieur. Toutefois, la France n'est pas la seule partie prenante à ce projet. Un règlement est en cours d'adoption et nous devons nous mettre en position de le respecter.

Renan DUTHION, Co-rapporteur

J'évoquerai l'avis n° 5 du programme à moyen terme. Emmanuel RAULIN abordera les avis n° 3 et 4 après mon intervention.

Le cinquième avis du programme à moyen terme 2004-2008 se réfère au souhait de consolidation du dispositif d'enquêtes thématiques régulières menées en partenariat entre services enquêteurs. Conduites au rythme d'une enquête par an et, ponctuellement, de deux enquêtes tous les trois ans au cours du précédent moyen terme, les enquêtes thématiques inter-services doivent se poursuivre de manière active au court du moyen terme 2004-2008.

En 2004, les premiers résultats de l'enquête sur les relations entre les entreprises seront disponibles. Cette enquête avait concerné les industries manufacturières et agroalimentaires, le commerce, les services, la recherche et la construction. La richesse des données recueillies devrait donner lieu à la mise en place d'études plus approfondies en 2005.

En 2004, une enquête inter-services sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel (l'innovation, la R&D, la propriété intellectuelle, la publicité et le marketing) doit également être lancée. Cette dernière fait d'ailleurs l'objet d'une demande d'avis d'opportunité lors de la présente formation. Une originalité importante de cette enquête est de recueillir des données sur les groupes parallèlement aux investigations menées en direction des entreprises indépendantes. Le questionnement de cette enquête sera compatible, autant que faire se peut, avec la prochaine enquête *ad hoc* d'Eurostat qui portera sur la gestion des connaissances.

A la fin 2005, sera lancée la quatrième édition de l'enquête innovation. Ce type d'enquête est coordonné au niveau européen et fait l'objet d'un projet de règlement dont l'adoption conduirait à un suivi biennal de l'innovation.

Enfin, en 2006 est prévue la réédition de l'enquête sur les changements organisationnels et informatisation, la précédente enquête de ce type ayant eu lieu en 1997.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Le troisième avis du moyen terme concerne les travaux engagés sur la détermination de périmètres de consolidation au sein de grands groupes d'entreprises. Ces travaux se sont prolongés en 2003, dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Sessi et l'Insee. Les deux grands groupes automobiles français ont fait l'objet de travaux de profilage : de nouvelles unités entreprises ont ainsi été définies. Une troisième opération de profilage est en cours de réalisation. Toutefois, elle risque d'être retardée pour cause de restructuration du groupe concerné.

Il faut signaler la qualité de l'accueil dont a fait preuve chaque groupe lors des deux premières opérations de profilage. En 2003, le Cnis avait insisté sur la nécessité de conduire ces travaux en étroite collaboration avec les groupes. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que cette recommandation s'est traduite dans les faits. La collaboration s'est déroulée de manière très satisfaisante, à mon sens pour deux raisons. Les groupes comprennent fort bien que le suivi de leur activité économique au travers des sociétés juridiques pouvait poser des difficultés (double compte, intégration de flux à des niveaux de valorisation inadéquats, etc.). En outre, les opérations de profilage ont vocation à se traduire, *in fine*, par un allègement de la charge de réponse. Lorsqu'une unité entreprise est redéfinie par l'agrégation d'une dizaine de sociétés juridiques, ce n'est plus dix questionnaires qui doivent être remplis par le groupe, mais un seul. Toutefois, dans un premier temps, les groupes doivent mettre en place un système de consolidation interne, ce qui peut entraîner un alourdissement temporaire de leur charge.

Les opérations de profilage ont permis, en outre, d'améliorer la pertinence des agrégats économiques. Les flux internes au groupe n'étant plus pris en compte, la vision de la sous-traitance est améliorée et le niveau du chiffre d'affaires, notamment, est davantage conforme à la réalité économique.

Les opérations de profilage vont se poursuivre, à un rythme toutefois et temporairement moins soutenu. Ces travaux se sont en effet révélés très riches d'enseignements pour nous. Nous avons alors besoin de temps pour en mesurer tous les impacts, d'une part sur tous les outils que nous gérons et d'autre part d'un point de vue économique.

Le quatrième avis du moyen terme concerne la mise à disposition d'informations relatives à la mondialisation de l'économie française. Le suivi de l'avis peut se limiter à l'examen du futur règlement européen sur la prise en compte de l'activité des filiales françaises de groupes étrangers et des filiales étrangères de groupes français. La France votera favorablement l'adoption du règlement. Toutefois, elle soulignera que les dispositions du règlement se situent en deçà des modalités à mettre en œuvre pour l'amélioration de la prise en compte de la mondialisation actuelle de l'économie. Le grand enjeu de ce règlement était une meilleure prise en compte de l'activité à l'étranger des filiales de groupes français. Or, le règlement se contente de préconiser des expériences dans un cadre volontaire. Par ailleurs, la France exprimera qu'elle regrette que le règlement ne prévoie pas la possibilité d'échanges de données entre les offices statistiques des Etats membres, ce qui aurait permis de ne pas enquêter plusieurs fois le même groupe. Ainsi, par exemple un groupe français avec une filiale allemande, se verrait interrogé par les instituts statistiques français et allemand. Nous serions favorables à ce qu'il soit réfléchi à un mode d'échanges avec naturellement préservation de la confidentialité des données. Les groupes ne manqueront pas de souligner cette faiblesse du règlement. Je rappelle, d'ailleurs, que le groupe Philips a, le premier, écrit à la Commission européenne en proposant qu'il soit réfléchi à un mode de transmission des données du groupe pour l'ensemble de l'Europe aux différents offices statistiques des Etats membres dans lesquels le groupe exerce une activité. Le règlement en cours d'adoption nous offre des possibilités accrues d'action. Malheureusement, les dispositions prévues dans le texte se révèlent insuffisantes pour rendre compte, de manière satisfaisante, de l'état de la mondialisation de l'économie française et européenne.

Renan DUTHION, Co-rapporteur

Les avis n° 6 du programme moyen terme 2004-2008 et n° 3 du programme 2004 demandaient l'élaboration d'un rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche, enrichi d'un nouvel indicateur synthétique de qualité proposé par le Sessi.

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre le Sessi, le Scees et les organisations professionnelles agréées, la charte de qualité a été signée par l'ensemble des organisations professionnelles concernées. Par ailleurs, une première évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité a été soumise au comité du label du Cnis en avril 2003 ainsi qu'à la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie en juin 2003. S'agissant d'un dispositif en phase de

rodage, le rapport avait été essentiellement réalisé sur la base d'indicateurs qualitatifs, même si des premiers éléments quantitatifs avaient pu être fournis. Les recommandations du Cnis portaient, notamment, sur la transmission régulière de tous les indicateurs ainsi que sur l'élaboration en commun des listes d'unités à enquêter.

En 2004, ce dispositif se consolide avec la rédaction d'une deuxième synthèse annuelle bénéficiant d'une meilleure disponibilité des indicateurs quantitatifs. Cette dernière s'enrichit également du calcul d'un indicateur synthétique de qualité qui constitue, en quelque sorte, un résumé de la qualité de chaque enquête de branche. Cet indicateur synthétique, présenté lors de la réunion de la formation Industrie, IAA, énergie du 6 juin 2003, permet de situer la qualité globale de chaque enquête par rapport à une tendance centrale. Il donne ainsi à chaque service en charge d'une enquête les moyens de repérer simplement les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées. Il constitue, de ce point de vue, un élément essentiel du dialogue avec les organisations professionnelles pour faire progresser la qualité des enquêtes de branche. Un seuil minimal en terme de qualité globale que chaque enquête devra atteindre sera fixé. Des objectifs clairs et quantifiables d'amélioration pourront ainsi être déterminés pour les enquêtes dont la qualité serait considérée comme insuffisante. Cette deuxième évaluation fera l'objet, prochainement, d'un retour d'information auprès de l'ensemble des organisations professionnelles concernées.

La troisième évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité, qui sera réalisée en 2005, fera l'objet d'une présentation au comité du label du Cnis.

Bernard BOULENGIER, Co-président

La charte de qualité est un sujet important que nous suivons, depuis quelques années, dans le cadre de la formation.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Concernant le septième avis du moyen terme, l'examen de la faisabilité d'une nouvelle approche de la ventilation de l'activité des entreprises en branches est en cours. Je n'en parlerai pas plus avant aujourd'hui et vous dresserai un état de la situation lorsque la rédaction du rapport correspondant sera finalisée.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Patrice ROUSSEL nous donnera, lors de la présentation du pré-rapport prévu au point II, le suivi de l'avis n° 8 sur la situation de l'offre de biens et de services en France.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Le neuvième avis moyen terme n'appelle pas de suivi à proprement parler.

Je vous propose donc de procéder à l'examen des avis de 2004. Un certain nombre d'entre eux ont d'ores et déjà été examinés dans le cadre des avis précédents (les avis n°1, n° 2, n° 3 et n° 6). Le quatrième avis fait l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour. Par conséquent, je débiterai cette intervention avec une référence au cinquième avis. Il s'agit de travaux de rénovation en cours afin d'améliorer la qualité des enquêtes industrielles (outil de traitement des enquêtes de branche, répertoire d'unités statistiques). L'état d'avancement des travaux est satisfaisant et le retard que nous avons pu craindre en 2003 a été, en partie, résorbé. Tous les éléments fonctionnels ne seront pas disponibles en 2005, comme nous l'avions prévu à l'origine. Toutefois, le délai n'entraînera pas de problèmes majeurs pour les applications que nous gérons. Par conséquent, la mise en production se fera de manière progressive à partir de la fin de l'année 2004 jusqu'en 2005. L'élément majeur de modification de l'outil de traitement des enquêtes de branche réside dans la rationalisation des procédures. Désormais, l'accent portera davantage sur la qualité de l'agrégat que sur celle de la donnée individuelle. Nous travaillerons, cependant, toujours sur les données individuelles. Toutefois, elles feront l'objet d'un traitement renouvelé afin de pouvoir répondre aux objectifs de qualité et satisfaire aux délais exigés par les textes européens. Le nouveau répertoire des unités statistiques permettra au Sessi de gérer les nouvelles unités entreprises issues des opérations de profilage que j'ai citées précédemment. Il autorisera également un suivi précis de la charge de la réponse pesant sur une entreprise donnée. Nous disposerons, en permanence, du nombre d'opérations pour lesquelles une entreprise a été interrogée.

Renan DUTHION, Co-rapporteur

Le septième avis de 2004 concerne l'accessibilité des informations collectées grâce aux enquêtes Prodcom. Après avoir marqué le pas en raison d'une refonte des chaînes informatiques de traitement des données collectées auprès des Etats membres, la diffusion des informations Prodcom fait l'objet d'un effort particulier de la part d'Eurostat en termes de qualité et de fraîcheur des informations disponibles. Ces données sont diffusées, par Eurostat, sous la forme de cédérom regroupant des données sur la production et le commerce extérieur. Ces informations sont également chargées dans la base de données Comext d'Eurostat dont l'ouverture au public *via* Internet est prévue à partir de l'automne 2004. Ces informations sont de nouveau régulièrement actualisées. Les dernières données disponibles en année complète portent actuellement sur 2002 alors qu'au début de 2003 n'étaient encore accessibles que des informations datant de 1999. Ces deux points essentiels illustrent la poursuite des efforts engagés par Eurostat pour faciliter l'information et l'accès aux données collectées grâce aux enquêtes Prodcom.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Je laisse la parole à M. ROUSSEL pour le point II de l'ordre du jour.

II - Rapport de la mission “ La connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français ”**Patrice ROUSSEL, Insee**

L'avis pris par la formation en 2003 (avis n° 8 du moyen terme) s'est traduit par une décision de mission de l'Inspection générale de l'Insee, afin de rendre compte de la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français. La formation avait débattu du sujet et les deux co-présidents de cette formation avaient fait de nombreuses propositions, en partant de l'observation que la dimension de marché était peu présente dans les statistiques publiques. Or cette dimension est essentielle pour le fonctionnement des entreprises.

La mission s'est constituée à l'automne 2003 et un comité de pilotage a été mis en place. La plupart des membres de la formation connaissent le pré-rapport. Par conséquent, je ne le commenterai pas dans le détail. Cependant, je tiens à rappeler que le comité de pilotage était composé, entre autres, de M. BOULENGIER et de M. DELAPORTE qui représentaient l'industrie et de M. DE MORCOURT qui siégeait au nom du commerce du gros. Le problème posé se référait, en effet, aux relations entre l'industrie et le commerce. Le comité de pilotage regroupait, également, l'Insee et les services statistiques de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Douane.

Bernard BOULENGIER, Co-président

A titre personnel, je tiens à dire que l'avancement de la mission dans le cadre du comité de pilotage s'est déroulé dans un climat constructif. Pour les représentants des entreprises, le suivi et la connaissance des ventes sont des éléments fondamentaux. Toutefois, les entreprises mènent également des activités de production. Par conséquent, l'étude des données sur la production ne doit pas être abandonnée pour autant. Je vous laisse la parole, Patrice ROUSSEL, pour la présentation du pré-rapport.

Patrice ROUSSEL, Insee

Il s'agit effectivement d'un pré-rapport qui deviendra rapport après prise en compte des réactions de la formation.

La lettre de mission indiquait : « *Sous l'effet conjugué de la libéralisation des échanges commerciaux dans le monde, au sein de l'Union européenne en particulier, et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'organisation des entreprises a évolué de manière à tirer partie des nouvelles possibilités d'optimisation des coûts de production. Cette évolution se traduit par le fait que les entreprises industrielles ne fabriquent plus par elles-mêmes en France la totalité des produits industriels qu'elles offrent sur le marché national, et que des entreprises commerciales prennent une part croissante à cette offre dans certaines branches.* ». Ces deux paragraphes introduisent bien le débat et font bien comprendre la présence nécessaire, au sein du comité de pilotage, de représentants de l'industrie et du commerce.

La problématique de la mission était de déterminer la part que la statistique publique devait prendre dans l'information sur l'évolution de l'offre de produits industriels. La statistique publique existante fournit d'ores et déjà des instruments dont la mission a pu constater que les organismes professionnels savaient les utiliser. Les organisations professionnelles ne contestent d'ailleurs pas l'utilité de la statistique publique existante, ce qui est peut-être moins vrai pour les entreprises. Il existe d'une part des enquêtes de branche industrielle qui n'enregistrent que la production des entreprises industrielles et d'autre part l'enquête annuelle sur la structure et l'activité des entreprises du commerce. Cette dernière ventile le chiffre d'affaires selon une nomenclature sans rapport implicite ou explicite avec la classification Prodcom. Les statistiques de commerce extérieur fournissent, quant à elles, toutes les informations sur l'importation et l'exportation au niveau de la nomenclature combinée, à un niveau très détaillé. Les outils existants ne permettent pas cependant d'attribuer, de manière standard, les échanges extérieurs aux secteurs qui en sont les acteurs.

La mission a sélectionné des branches parmi les plus exposées aux phénomènes évoqués dans la lettre. La sélection n'était pas nécessairement optimale, mais les décisions ont été prises à la fois par choix raisonné et en fonction des opportunités. Elle a retenu l'industrie de la chaussure, des engrais, du papier carton, du matériel de manutention et du chocolat. Ces différentes branches subissent, plus ou moins, en effet la concurrence internationale. Toutefois, il nous a semblé que la diversité des situations autorisait un bilan permettant de répondre à la question générale.

Toutes les organisations professionnelles en charge de ces branches sont agréées. Par conséquent, elles réalisent elles-mêmes les enquêtes de statistique publique sur la production pour le domaine qu'elles ont en charge. Elles ont donc pu choisir de créer ou non un système d'information complémentaire sur la question des marchés. Toutes les organisations professionnelles rencontrées ont un système d'information qu'elles jugent satisfaisant. L'Alliance 7, que représente M. DELAPORTE, donne l'exemple d'un syndicat qui compte pour cela uniquement sur le système public et qui sait l'exploiter de la manière la plus fouillée possible. D'ailleurs, dans le rapport nous proposerons un exemple de chiffrage qui montre tout le parti qui peut être tiré des statistiques publiques. L'UNIFA (Union des industries des engrais) a intégré dans les questionnaires des enquêtes de branche des questions sur les importations et les exportations et interroge aussi bien les importateurs que les producteurs. Les autres organisations professionnelles ont développé des systèmes complémentaires et non concurrents. Complémentaires, parce qu'en définitive, le but est d'assurer un suivi des produits dans leur développement. Des notions de flexibilité et de rapidité entrent ici en ligne de compte, qui ne sont pas nécessairement compatibles avec l'appareil statistique public annuel et même mensuel auquel on demande davantage de fournir un cadre de référence à partir duquel des analyses plus fines peuvent être développées.

Le bilan des entretiens a convaincu la mission de ce que la couverture de statistiques très orientées marché relevait davantage des organisations professionnelles et qu'il n'y avait pas besoin de changement stratégique de la statistique publique sur le sujet, même si des exceptions pouvaient apparaître pour telle ou telle branche particulière. Il est donc urgent de ne pas préconiser de mesures générales et uniformes de changement de la structure de la statistique publique. En revanche, les services statistiques publics doivent être à l'écoute des organisations professionnelles désireuses d'enrichir la statistique publique, pour ce qui les concerne, par la prise en compte de l'approche marché, quand cela peut se justifier.

La mission a noté à l'occasion une sous-utilisation de la statistique publique, notamment commerciale. Le clivage historique entre le commerce et l'industrie en est, sans doute, la principale explication. Les industriels pourraient s'intéresser en effet davantage aux statistiques publiques produites sur le commerce de gros par l'enquête annuelle d'entreprise sur le commerce. C'est pourquoi la mission invite les organisations professionnelles à solliciter le département de l'Insee qui gère l'enquête annuelle sur le commerce pour utiliser ses résultats.

Des évolutions de la statistique publique sont possibles et les recommandations inscrites dans le rapport s'en font l'écho. Elles sont orientées dans deux directions principalement :

Dans le cas où les organisations professionnelles en manifesteraient l'intérêt, la ventilation du chiffre d'affaires indiquée dans l'enquête annuelle sur les entreprises pourrait être réalisée de manière à permettre un raccordement entre statistiques industrielle et commerciale sur les produits industriels considérés. Par ailleurs, la mission souligne la possibilité d'utilisation plus importante de l'enquête annuelle sur le commerce en considérant des populations d'entreprises que l'on pourrait qualifier d'importatrices. La principale difficulté consiste, en la matière, à déterminer le caractère importateur ou non des entreprises.

Concernant les enquêtes de branche industrielle, la mission a considéré qu'il pouvait être utile d'inscrire les reventes en l'état dans l'enquête sur la production, ce qui aurait pour avantage, en outre, de clarifier le contenu des déclarations de production des entreprises industrielles. Toutefois, cette recommandation doit être considérée avec prudence, dans la mesure où elle induit un alourdissement de la charge statistique. Or ni les entreprises ni les services statistiques ne souhaitent un tel alourdissement. Il conviendra donc d'envisager avec prudence la possibilité de mise en œuvre de cette perspective et de limiter son utilisation à des cas justifiés.

Je préciserai que la mission a été facilitée par le fait que, dans plusieurs branches, les fabricants et les importateurs se trouvaient déjà réunis dans le même syndicat. Lorsque ce n'est pas le cas, leurs points de vue coïncident moins évidemment.

Je conclurai mon propos en reconnaissant l'intérêt de la question posée à l'origine de la mission et la nécessité de procéder vraiment au cas par cas en ce qui concerne l'aménagement de la statistique publique. Les organisations professionnelles sont, effectivement, les structures les plus pertinentes pour doter leur branche de l'instrument dont elles ont besoin dans le domaine des marchés. Dans les cas cependant où il serait montré que l'amélioration de la statistique publique permettrait une meilleure prise en compte du marché, la mission recommande l'instauration d'un débat entre l'organisation professionnelle concernée et les services statistiques. Sur un plan pratique, la mission ne préconise pas l'instauration d'un groupe de travail général. *A contrario*, elle invite à la mise en place de réflexions spécifiques dans les branches où les organisations professionnelles le souhaiteraient. Il faut ajouter enfin que les efforts menés au niveau français mériteraient d'être portés au niveau européen, dans la mesure où la dimension européenne est très prégnante dans ce domaine.

Maurice DELAPORTE, Co-président

En tant que membre du comité de pilotage, je souhaite souligner la qualité du climat dans lequel se sont déroulés les travaux et l'esprit d'ouverture dont ont fait preuve les membres du groupe de travail qui n'étaient pas, *a priori*, absolument convaincus du bien fondé de la démarche. Il s'est avéré que les différentes parties prenantes et, en particulier, les administrations se sont trouvées intéressées par la recherche de ces informations. Par ailleurs – et cela ne figurait pas explicitement dans la lettre de mission – les travaux se sont inscrits également dans le cadre d'une demande d'informations sur le marché émanant des administrations. Je rappelle ainsi que la DGCCRF s'adresse régulièrement aux organisations professionnelles afin d'obtenir des informations sur le marché que l'Insee n'est pas à même de fournir. Je tiens à souligner que la valorisation des informations disponibles à l'Insee pourrait permettre une meilleure connaissance du marché, sans que des bouleversements majeurs ou une nouvelle enquête ne soient nécessaires.

Je souhaite également revenir sur les difficultés d'appariement entre les informations de la statistique publique en provenance de l'industrie et du commerce, il y a peut-être un effort à faire en la matière. Dans la même logique, je soulignerais les difficultés d'appariement des nomenclatures au sein d'un même secteur d'activité. Cet élément est important et sera évoqué lors de l'examen du prochain point de l'ordre du jour.

Avez-vous des observations complémentaires sur les conclusions du pré-rapport présenté par Patrice ROUSSEL ?

Yvonick RENARD, Medef

Je souhaite m'associer aux remerciements que vous avez formulés messieurs les présidents et souligner le professionnalisme des responsables de la mission, la qualité d'écoute et la sagesse des recommandations qui sont plus lourdes de conséquences que l'épaisseur du pré-rapport ne le laisse supposer. Ayant fait partie, avec Maurice DELAPORTE, des promoteurs de la réflexion, je rappellerai que notre souci était de rechercher un rapprochement entre les statistiques industrielle et commerciale. Au travers de deux exemples, je souhaite vous montrer dans quelle mesure ce sujet se situe dans une activité brûlante. Dans le contexte de crise des matières premières et sidérurgiques, la France a la chance de disposer d'un appareil continu d'observation de la production d'acier, du négoce et des activités douanières. Un tel outil n'existe pas au plan communautaire, ce qui a conduit le Ministre à en demander la création. Par ailleurs, le démantèlement des accords multifibres dans le secteur de l'habillement est prévu au 1^{er} janvier 2005. Cet événement aura des conséquences en matière d'observation de la filière. A l'avenir, l'observation des marchés et la satisfaction des besoins des autorités de régulation deviendront encore plus nécessaires.

Jean COIFFARD, Ceren

Depuis une vingtaine d'années, nous suivons, au Ceren, le marché des matériels thermiques dans l'industrie (fours, chaudières, etc). Nous sommes à la disposition de Patrice ROUSSEL pour lui fournir toutes les informations qu'il souhaite. Le suivi d'une telle activité fonctionne, dans la mesure où nous interrogeons les industriels et les commerçants. Afin de bénéficier d'une appréciation précise du marché, il convient aussi parfois de s'adresser aux services d'ingénierie et aux gros fabricants étrangers. Des moyens considérables doivent être mis en œuvre pour assurer un suivi satisfaisant. Les enquêteurs se déplacent chez les acteurs du secteur. De plus, l'opération fonctionne car tous les acteurs sont intéressés par la connaissance de leur marché. Nous sommes par ailleurs frappés de constater que la vision que les entreprises ont de leur marché ne coïncide pas avec la vision que nous avons au travers des nomenclatures économiques.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Nous vous remercions pour ce témoignage. A l'issue de la présentation du pré-rapport, nous pouvons conclure que l'état d'avancement du dossier est considérable, même si une quantité de problèmes restent à résoudre. De nouveaux chantiers seront à ouvrir.

Patrice ROUSSEL, Insee

Lors de mon exposé, je n'ai pas assez mentionné l'importance de la question des nomenclatures. La nomenclature de ventilation du chiffre d'affaires du commerce est, pour le moins, originale et l'objectif serait de la rendre davantage standard. En outre, je n'ai pas mentionné que la mission s'est interrogée, au départ, sur la pertinence du marché intérieur français dans la réflexion à mener. Nous avons pu constater qu'elle était confirmée. Toutefois, nous pensons que la pertinence de l'échelle française sera moindre dans les années à venir et qu'il faut, de toute manière, se préparer à la connaissance du marché européen.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Nous pouvons conclure que les conclusions de la mission sont partagées par l'ensemble de la formation. Les opérations menées dans le cadre de la mission ont constitué le premier pas. Par-delà ce travail, plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées. Que fait-on plus concrètement pour continuer d'avancer dans ce domaine ? La question des nomenclatures reste en suspens. Les organisations professionnelles ne pourraient-elles pas constituer les données dont elles ont besoin sur le marché à partir des données disponibles ? Je pense, à ce sujet, que l'Insee et les services statistiques ministériels devraient promouvoir les informations disponibles auprès des organisations professionnelles. Je rappellerai, d'ailleurs, que toutes les branches de l'industrie ne sont pas représentées dans notre instance. Comment les informer ? Par ailleurs, l'Insee et les SSM pourraient-ils, dans leurs publications, fournir, outre les données relatives à la production, des informations sur les ventes et sur le marché ?

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Nous pouvons, en examinant l'ordre du jour et en écoutant vos remarques, constater qu'une proposition pourrait être d'inviter chaque partenaire à regarder la nomenclature de l'autre. Vous avez, en effet, constaté, la non-cohérence entre la nomenclature de collecte de données sur la production et celle de ventilation du chiffre d'affaires au niveau de l'EAE commerce. Ceci résulte du fait que les deux nomenclatures ont été élaborées de manière complètement indépendante. Nous pourrions envisager, dans le cadre de la préparation de la nomenclature 2007, de procéder à des modifications de l'une ou l'autre afin d'améliorer la convergence entre les deux systèmes de référence. Je ne connais pas l'origine historique de la nomenclature le cadre de l'EAE commerce, et notamment si elle a été élaborée uniquement par l'administration ou si elle résulte d'une négociation avec les professionnels ou encore si elle reprend une nomenclature utilisée auparavant par les syndicats du commerce.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Je partage tout à fait votre observation.

III - Point d'information sur le changement de nomenclatures 2007

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Lors de mon intervention, j'évoquerai l'état d'avancement de la réflexion et les méthodes de travail envisagées en termes d'animation de la réflexion avant de vous livrer le calendrier de réalisation.

1. L'état de la réflexion

Nombre d'actions ont d'ores et déjà ont été menées dans le cadre du changement de nomenclature. Les principes majeurs ainsi que les niveaux supérieurs (sections et divisions) sont déterminés au plan international (ONU, Union européenne). L'enjeu de la réflexion à venir réside donc dans la définition des niveaux inférieurs, à savoir les groupes et les classes. La NACE devra être fixée définitivement au printemps 2005. Ce qui laissera une marge importante d'ici 2007 mais cette marge est nécessaire pour assurer les nombreuses traductions et pour procéder aux aménagements réglementaires.

La CNAP (Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits) s'est réunie début février. Au cours de la séance, le cadre général de la réflexion a été fixé et l'Insee a pu ainsi mieux définir le rôle des services statistiques ministériels quant à l'animation du projet de changement des nomenclatures. L'Insee a demandé au Sessi de prendre en charge l'animation de la réflexion pour ce qui concerne le champ de l'industrie.

2. Les méthodes de travail

Le Sessi a une volonté forte d'associer très largement les organisations professionnelles aux discussions relatives à la réflexion sur le changement de nomenclature. L'enjeu est de permettre à l'Insee de défendre, au mieux, les propositions françaises en la matière.

Le premier principe que nous avons retenu est novateur. Il a été évoqué et discuté lors de la réunion de la CNAP début février et consiste à situer, d'entrée de jeu, la France dans le cadre d'une nomenclature européenne qui lui suffirait. A l'heure actuelle, nous disposons de la nomenclature européenne et de sa déclinaison française. Nous souhaiterions n'utiliser à l'avenir que la nomenclature européenne. Les travaux d'agrégation et de comparaison au niveau européen en seraient grandement facilités ainsi que les travaux menés par les entreprises lorsqu'elles cherchent à évaluer des données économiques au niveau de l'Europe. Le fait qu'aujourd'hui la nomenclature française ne se traduise pas par le simple ajout d'un chiffre par rapport au système de référence européen (NACE) nécessite l'utilisation d'une table pour appréhender les données dans les deux logiques. Toutefois, si des particularités françaises jugées suffisamment importantes n'étaient pas reprises au niveau de la nomenclature européenne, nous reviendrions sur le principe que je viens d'énoncer.

Par ailleurs, l'articulation entre les nomenclatures internationale, européenne et française étant acquise pour les niveaux supérieurs, nous ferons en sorte que les niveaux inférieurs soient au maximum également harmonisés.

L'analyse que nous réaliserons de la nomenclature actuelle tiendra compte de l'importance économique des diverses classes de la NAF. L'enjeu de notre travail est de repérer les classes dont l'importance économique est devenue trop faible pour être prise en compte. Nous examinerons également si les classes ne sont pas constituées d'éléments trop divers pour être réellement significatives.

Certaines classes actuelles, dénommées " autres ", renferment les éléments que nous n'avons pas pu classer en fonction de critères tangibles. Nous avons constaté que quelques-unes d'entre elles, au fil des années, ont pu devenir le groupe principal d'une série de classes. Par conséquent, la pertinence des agrégats que nous publions par la suite s'en trouve réduite.

De plus, nous mettrons en place des actions pour intégrer, dans la nomenclature, les activités économiques nouvelles. Nous essayons également de prendre en compte les activités susceptibles de connaître un essor à l'avenir. Concernant l'industrie, nous pensons particulièrement à la biotechnologie et aux nanotechnologies.

Enfin, nous tâcherons de préserver la cohérence stricte entre les nomenclatures d'activités et de produits, y compris avec la nomenclature douanière. Cet élément est important pour assurer un suivi de la production.

Nos modalités de travail résideront ainsi dans la mise au point d'un dossier par division. Nous réalisons actuellement au Sessi une vingtaine de dossiers (état de l'existant, évolutions envisagées, synthèse des interventions effectuées sur le sujet par le passé par des organismes professionnels et des administrations). Ensuite, nous enverrons ces dossiers aux organisations professionnelles ainsi qu'aux autres services concernés de l'administration, pour organiser la discussion.

3. Le calendrier

La rédaction des dossiers a commencé en mars et devrait être terminée en juin. Les documents sont réalisés par les unités du Sessi sur la base des principes que j'ai précédemment évoqués. Entre mai et septembre, les dossiers seront envoyés aux administrations et aux organismes professionnels pour avis. Tous les acteurs seront donc invités à faire part de leurs observations ou de leurs demandes de modification. Nous souhaiterions, d'ailleurs, que les organismes professionnels et les administrations formulent leurs remarques dans un délai bref (trois semaines). En fonction des réactions, nous déciderons d'organiser ou non des réunions *ad hoc* avec ces acteurs. Les réunions pourront rassembler les opérateurs d'une ou plusieurs divisions. Aucune rencontre ne sera organisée si nous estimons que les remarques formulées ne nécessitent pas la tenue d'un tel débat.

Après l'accomplissement de ce travail, les propositions seront transmises entre les mois de juillet et octobre à l'Insee qui a pour mission de porter la position française auprès d'Eurostat. A l'issue de cette phase, les travaux sur les nomenclatures des produits seront lancés. Je rappelle que notre volonté première, dans ce dossier, est d'associer les organisations professionnelles à notre réflexion. La vision des entreprises sur l'évolution de leur activité nous semble essentielle à prendre en compte dans le chantier du changement des nomenclatures.

Maurice DELAPORTE, Co-président

Je souhaite vous rappeler que la France est un cas quelque peu particulier. En effet, dans notre pays, l'élaboration des nomenclatures et les travaux sur leurs modifications sont réalisés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les organisations professionnelles. La CNAP n'a, par ailleurs, que peu d'homologues dans les autres pays membres de l'Union européenne. Nous devons saluer cet état de fait et encourager la poursuite de l'action de cette structure. Comme vous l'avez expliqué, Emmanuel RAULIN, la mise en place de nouvelles nomenclatures n'est pas un travail aisé. Le nombre des partenaires est important et les contraintes de calendrier sont considérables.

Par ailleurs, je reviens sur la suggestion de Jean-Marc BEGUIN sur la convergence à trouver entre les nomenclatures ayant cours dans les secteurs industriel et commercial. Comment pouvons-nous agir, à ce stade de la réflexion ? Nous devons, en outre, ne pas oublier que les travaux s'inscrivent dans une logique européenne.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Je demanderai aux organisations professionnelles de réfléchir à deux principes :

- Souhaitez-vous que le code NACE se déduise directement du code NAF (sans utiliser une table de passage comme c'est le cas actuellement) ?
- Si oui, êtes-vous d'accord pour que le code NAF se compose du code NACE auquel est ajouté un cinquième caractère ? J'indiquerais, par ailleurs, que cette solution avait été adoptée par la plupart des Etats membres de l'Union lors du changement précédent de nomenclature en 1993. Il est également fondamental que, visuellement, les codes NAF et NACE 2007 se distinguent des codes établis en 1993.

Pour répondre à l'interrogation de Maurice DELAPORTE, je suggère d'intégrer dans vos réflexions la prise en compte du détail des questionnaires de l'EAE commerce actuel. La cohérence entre les nomenclatures industrielle et commerciale n'est pas nécessairement facile à mettre en place. En effet, les deux systèmes répondent à des logiques différentes. Dans le secteur commercial, l'optique du marché est prise en compte alors que la nomenclature industrielle privilégie l'aspect de la production. Par conséquent, la compatibilité entre les deux nomenclatures n'est pas évidente *a priori*. En outre, j'ignore si les nomenclatures du commerce sont compatibles avec celles des douanes.

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

La nomenclature douanière comporte un niveau de détail élevé. Par conséquent, nous devrions être en mesure d'élaborer une table de passage entre les deux systèmes. Toutefois, je crains que l'utilité d'un tel instrument ne soit restreinte.

A mon sens, le problème de l'articulation entre les nomenclatures industrielle et commerciale n'est pas une source de blocage dans le processus d'élaboration d'une nouvelle nomenclature. Au niveau international, les discussions concernent, en premier lieu, les nomenclatures d'activité. Les négociations sur les produits industriels et les services commerciaux interviennent par la suite. La question soulevée par le rapport est de savoir dans quelle mesure le questionnaire de l'EAE commerce peut utiliser la nomenclature des produits issus de l'industrie. Nous pourrions penser que la manière la plus simple d'agir serait de procéder à un alignement entre les deux types de nomenclatures. Toutefois, si une telle procédure n'a pas été mise en œuvre à l'heure actuelle, nous pouvons nous interroger sur la capacité des entreprises du commerce à servir la nomenclature Produits. Si elles sont en mesure de le faire, nous devrions nous y atteler dès à présent. Dans le cas contraire, nous devons réfléchir aux façons de pallier ces défauts par une table de passage.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

Je souhaiterais formuler une remarque au sujet du calendrier. Le changement des nomenclatures 2007 s'inscrit dans un cadre international, et notamment européen. La réunion du groupe NACE-CPA qui examinera le sujet se tiendra le 20 septembre. Par conséquent, l'organisation de la concertation au plan français se déroulera dans un délai restreint. Il serait souhaitable que les principales conclusions soient disponibles dès le début de mois de septembre, afin de pouvoir être abordées lors des négociations au plan européen. Je suis conscient que la conduite de la concertation n'est pas facilitée par ces contraintes temporelles. Cependant, nous devons nous efforcer d'être prêts à la date prévue.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Votre remarque est importante. Nous avons, en effet, un défi à relever dans la mise en place de la concertation. Il est, par ailleurs, difficile de faire réagir les organisations professionnelles, tant la question abordée peut paraître abstraite. La nomenclature renvoie, pourtant, à des problèmes concrets.

Yvonick RENARD, Medef

Si une convergence accrue se développe sur la compréhension internationale des contenus, le particularisme national doit se montrer particulièrement fort pour y résister. La codification mise en place doit faire preuve d'une convergence approfondie dans l'intérêt des entreprises transnationales et des sociétés opérant des transactions au sein du Marché unique.

Par ailleurs, je vous invite à mettre au point un assemblage de divisions à deux chiffres, exclusivement, pour la comptabilité nationale.

Yves ROBIN, Sessi

Comme l'a expliqué Emmanuel RAULIN, nous rédigeons actuellement les dossiers relatifs à l'industrie. Dans nos travaux, nous nous positionnons, délibérément, dans le cadre d'une NACE qui nous convient. Nous n'intégrons pas dans notre réflexion la question du nombre de chiffres que la future nomenclature devra comporter. Nous le ferons seulement dans le cas où la NACE ne nous suffirait pas.

Pour répondre à la préoccupation de Jean-Pierre PUIG, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que notre travail ne sera pas terminé au 1^{er} septembre 2004. L'échéance finale est fixée au 20 septembre, mais nous n'estimons pas qu'à cette date tous les dossiers devront être rendus. Nous devons trier ces derniers par ordre d'importance, étant entendu que les négociations sur le changement de nomenclature se poursuivront pendant l'automne 2004. Toutefois, avant la fin du mois de juin, la première version de l'intégralité des dossiers élaborés en interne sera disponible. A cette date, les documents n'auront pas été soumis pour avis aux organisations professionnelles. Cependant, nous serons en mesure d'identifier les dossiers qui pourront poser des difficultés. Par conséquent, nous pourrions mener la consultation et signaler à l'Insee, dès le début du mois de septembre, les problèmes les plus importants avant de lui fournir des dossiers complets.

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

Dans le secteur tertiaire, je ne crois pas qu'un accord puisse être trouvé au niveau européen sur un détail satisfaisant pour la France. Je pense notamment aux secteurs des services aux particuliers et du commerce de détail. Ces activités entretiennent un lien étroit avec les modes de vie qui peuvent varier considérablement selon les pays. Le maintien du détail français dans la nomenclature de ces secteurs sera, à mon sens, un élément incontournable.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

En France, l'abandon de la distinction entre hypermarchés et supermarchés semble peu envisageable car elle structure toute l'organisation du commerce français. Or cette distinction n'existe pas dans les autres pays de l'Union européenne. Dans le secteur commercial et des services aux particuliers, nous aurons nécessairement à intégrer des spécificités nationales. Cette situation ne résulte pas d'une volonté mais est simplement liée au fait que la réalité française est différente de celle de nos voisins européens.

Concernant l'intervention d'Yves ROBIN, le problème ne réside pas dans le nombre de caractères de la nomenclature. Nous devons, en revanche, réfléchir à la pertinence de la mise en place de systèmes compatibles. Si nous ne débattons pas du sujet, nous ne pourrions pas savoir si notre intérêt est de disposer d'une nomenclature européenne détaillée ou agrégée. Par ailleurs, cette réflexion devrait être menée au niveau des organisations professionnelles. Si on met en avant l'identité de la NAF et de la NACE, il est préférable d'avoir une nomenclature très détaillée au niveau européen mais si nous posons le principe d'avoir une nomenclature NAF spécifique, il est préférable de disposer d'une NACE plus agrégée. Il y a là un enjeu majeur, qui est à débattre avec les partenaires professionnels.

Yvonick RENARD, Medef

Les travaux sur le changement de nomenclature constituent, à mon sens, une formidable opportunité pour obliger les autres pays de l'Union européenne à se présenter à découvert. Le particularisme français consiste, en règle générale, à faire preuve de transparence de manière unilatérale.

Maurice DELAPORTE, Co-président

S'agissant des spécificités du commerce français, je rappellerai à la formation qu'elles ont été largement exportées de par le monde.

Vincent THOLLON-POMMEROL, Insee

En marge de ce débat théorique et en tant que statisticien et praticien de la collecte d'information ayant participé au passage de la NAF à la NACE, je tiens à vous préciser que, pendant quelques années, coexisteront des données fournies en ancienne nomenclature et des données fournies en nouvelle nomenclature. Pour le statisticien de collecte, la possibilité de savoir si une information est donnée en ancienne ou en nouvelle nomenclature est fondamentale. Par conséquent, par-delà les réflexions conceptuelles, il est nécessaire d'introduire la contrainte forte de qualité de recueil de l'information qui est la distinction physique entre les deux codifications.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Après avoir mené un débat de fond, nous devons être en mesure de concrétiser nos propositions par la rédaction d'un avis.

IV - Interrogation des groupes dans le cadre de l'enquête " Moyens et modes de gestion de l'immatériel "**Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur**

Nous souhaitons vous présenter la stratégie d'observation nouvelle et originale que nous avons adoptée dans le cadre de l'enquête " Moyens et modes de gestion de l'immatériel ". Nous avons décidé de ne pas interroger les filiales de groupe, mais le groupe dont elles relèvent. Pour la première fois en France, à une grande échelle, le groupe, en tant qu'entité économique, est donc érigé au rang d'unité d'observation.

L'enquête sur les moyens et les modes de gestion de l'immatériel a pour but de recueillir des données sur la R&D, l'innovation, la gestion des brevets et des marques, la publicité et le marketing. Nous avons acquis une certaine expérience dans l'observation de ces champs d'activité. Lors des enquêtes menées par le passé sur ces domaines, nous avons rencontré des difficultés à recueillir des données auprès des filiales. En effet, la détermination de la stratégie dans ces domaines n'est pas définie au niveau de ces entités économiques mais par la direction du groupe dont elles dépendent.

La nouvelle optique que nous avons choisie entraîne des modifications dans nos méthodes habituelles de collecte d'information. Ainsi nous serons contraints de prendre en compte l'activité mondiale des groupes qui interviennent à l'étranger. En effet, si un groupe a une activité mondiale, sa stratégie en matière de gestion de l'immatériel se détermine également au niveau mondial. Nous demanderons, également, aux groupes des précisions sur la déclinaison de leur stratégie sur le territoire français. Par ailleurs, nous ne traiterons pas de manière identique les groupes français et étrangers. L'interrogation des groupes français sur leur stratégie mondiale ne nous semble pas devoir soulever de difficultés particulières. En règle générale, les unités que nous souhaitons questionner sont localisées en France et la légitimité de notre part à mettre en place de telles enquêtes semble acquise. En revanche, dans le cadre de l'interrogation des groupes étrangers, il est probable que nous serions contraints d'envoyer nos documents dans des pays étrangers. Notre légitimité pourrait alors être contestée et les réponses peu nombreuses, faute de pouvoir faire des relances.

Nous avons donc décidé de traiter d'une manière différente les groupes français et étrangers, ces derniers n'étant interrogés que sur leur restriction française. Si l'unité française est constituée comme une sorte de sous-groupe France – IBM France, par exemple -, nous adopterons une approche groupe. Si un tel sous-groupe n'est pas constitué sur le territoire français, nous nous contenterons, alors, d'interroger les filiales françaises du groupe étranger. Nous prendrons donc acte de ce que l'activité analysée ne relève pas à proprement parlé d'un groupe mais d'une entreprise indépendante.

Par ailleurs, l'enquête sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel concernera l'ensemble du champ économique. S'agissant des entreprises indépendantes, nous mobiliserons donc notre stratégie habituelle d'observation au niveau entreprise.

Dans le cadre de l'interrogation des groupes, nous aurons à faire face à des difficultés de recueil des données. En effet, ne disposant pas d'expérience dans ce domaine, nous ne sommes pas en mesure d'identifier les correspondants qui, dans les groupes, seront à même de répondre à nos enquêtes. Les tests que nous avons menés nous ont permis de constater que la gestion de l'immatériel n'est pas organisée de la même manière dans tous les groupes. Ainsi les différents domaines abordés par l'enquête peuvent être gérés, selon les groupes, par la même unité ou par des unités distinctes. D'autre part, certains groupes ont mis en place un suivi centralisé de l'immatériel alors que d'autres ont préféré adopter un mode de gestion très décentralisé. Dans ce dernier cas, toutefois, la décentralisation ne descend pas jusqu'à l'échelon de la filiale. La conduite décentralisée de la stratégie est, en règle générale, localisée au niveau du sous-groupe, d'une division opérationnelle ou d'une *business unit*.

L'enquête que je vous ai présentée constituera la première expérience française d'interrogation, à grande échelle en France, des groupes en tant qu'unité d'observation. Nous espérons que cette enquête, par-delà le recueil de données sur la gestion de l'immatériel, nous permettra d'améliorer la connaissance de ces derniers. Nous répondons ainsi aux recommandations formulées dans l'avis du Cnis en faveur de l'approfondissement de la prise en compte des groupes dans notre système d'observation et d'analyse. Les niveaux opérationnels intermédiaires présents dans les groupes seront également mieux appréhendés. L'opération nous permettra, également, d'enrichir notre fichier de groupes et de définir plus précisément le contenu que devrait avoir un répertoire des groupes. Enfin, cette expérience française devrait nous fournir les arguments pour démontrer, au plan européen, la pertinence économique de la prise en compte de l'unité groupe.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Merci beaucoup pour cette présentation synthétique et claire.

Yvonick RENARD, Medef

La thématique de l'expérience est intéressante et d'actualité. Avec cette enquête, nous accélérons le passage à l'observation des groupes. Or, lors du débat sur le point 17 de l'avis général du moyen terme, j'avais demandé la suppression du terme « observation » et son remplacement par « analyse ». En effet, nous sommes conditionnés par les progrès enregistrés par nos voisins européens. La France lance, souvent, des initiatives pionnières. Toutefois, je vous rappelle que nous sommes en mai 2004 et, à mon sens, il n'est pas utile de se positionner trop en avant par rapport aux autres pays membres de l'Union européenne. En effet, un certain nombre d'opérations intracommunautaires sont bloquées, dans la mesure où les numéros et identifiants des pays ayant rejoint l'Union européenne n'ont pas été fournis.

La stratégie d'observation semble justifiée au travers de la problématique abordée. Toutefois, nous devons être prudents quant à la généralisation de l'interrogation des groupes pour n'importe quelle variable. Ainsi l'interrogation des sociétés du même groupe sur les prix à l'importation n'aurait aucune signification tangible.

Je tiens aussi à préciser que l'opération sur la gestion de l'immatériel ne constitue pas la première interrogation des groupes sur le territoire français. La Direction de la conjoncture, avait lancé un tel type d'interrogation il y a un an ou deux, même si elle a finalement décidé d'y renoncer.

Par ailleurs, la volonté de coordination des enquêtes sur la R&D, l'innovation et la gestion des brevets est cohérente. Nous devons prêter attention à ne pas doubler l'existant. En outre, les chercheurs, dans le domaine de l'immatériel, peuvent être considérés comme les concurrents des entreprises. Par conséquent, je ne comprends pas à quel titre les chercheurs auraient des droits d'accès au nouveau fichier qui sera constitué. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ne sont pas interrogés, or les chercheurs rattachés à ces EPST auraient accès aux données recueillies, ce qui leur donnerait un avantage comparativement aux chercheurs rattachés à des entreprises.

Bernard BOULENGIER, Co-président

Je partage votre réserve liée à l'intelligence économique.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Je ne pourrai pas répondre sur l'ensemble des points, et notamment sur le dernier.

Nous sommes d'accord avec votre remarque sur la nécessité de veiller à l'absence de doublage. Nous veillons à ne pas doubler par rapport à des opérations qui auraient lieu ou qui devraient avoir lieu, ni même par rapport à des sources administratives existantes aujourd'hui. En ce domaine, nous appliquons au mieux les nouvelles ordonnances qui devront nous permettre de gérer, d'une manière plus satisfaisante, la mise à disposition de données statistiques et administratives pour éviter justement de demander plusieurs fois les mêmes informations aux entreprises.

J'ai pris la précaution, dans mon propos, de préciser qu'une telle enquête était diligentée pour la première fois « à grande échelle ». Nous savons que le Ministère de la Recherche est d'ores et déjà amené à interroger certains groupes sur leur activité en matière de R&D. C'est en partant de ce constat que nous en sommes venus à proposer que le groupe soit utilisé comme unité d'observation.

De plus, le fait que le groupe devienne, de plus en plus, une unité d'analyse ne doit pas nous interdire de le considérer comme une unité d'observation dans certains domaines. Nous n'avons pas la volonté d'utiliser une autre unité d'observation que l'entreprise pour rendre compte de la production, par exemple. En revanche, ce sera sans doute une entreprise redéfinie par rapport à la société juridique elle-même. J'ai signalé de quelle manière les opérations de profilage pouvaient très bien nous amener à prendre en compte des niveaux intermédiaires dans le groupe. Dans les deux opérations de profilage qui ont été menées, les deux unités entreprises qui ont été définies ressemblent à des branches opérationnelles de groupe. L'enquête menée en direction des groupes nous permettra d'améliorer notre connaissance à leur sujet et de mieux identifier les niveaux importants dans ces entités économiques. Et les opérations de profilage vont nous amener sans doute à ce même niveau. Ces deux types de travaux vont donc se rejoindre. Il n'est pas question de basculer notre système d'interrogation des entreprises vers un système d'interrogation des groupes.

Enfin, à propos de votre remarque sur la position de la France, je considère qu'il est préférable d'être en avance que d'être en retard.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

A mon avis, la possibilité d'interroger les EPST devrait être examinée. Il n'y a pas de raison *a priori* de les exclure du champ d'observation. Par ailleurs, je n'ai pas compris la remarque d'Yvonick RENARD au sujet de la concurrence pouvant exister entre les chercheurs et les entreprises. Un comité du secret décide de l'accès des chercheurs aux données individuelles. Par conséquent, si cela pose problème, des instances peuvent être saisies pour le traiter. Si on souhaite agréger les données "recherche" secteur public et secteur privé, le mieux serait effectivement d'enquêter simultanément les deux secteurs.

Dominique FRANCOZ, Sdes

Dans le cadre de l'enquête sur la R&D, nous n'interrogeons pas les groupes mais nous effectuons un traitement particulier pour reconstituer leurs contours. Lors de l'enquête pilote sur la R&D des entreprises de services nous nous sommes heurtés au problème de l'identification des unités à interroger : la seule solution possible serait l'interrogation des groupes.

S'agissant de l'enquête sur l'immatériel, il était convenu, à l'origine, que le Ministère de la Recherche n'interrogerait pas d'entreprises. En outre, le questionnement des EPST et des EPIC n'a jamais été envisagé. Si une décision est prise en ce sens, les questionnaires devraient être révisés et nous rencontrerions les mêmes problèmes qu'avec les groupes. En effet, nous devrions identifier la ou les unités chargée(s) de la gestion de l'immatériel.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Les EPST et les EPIC sont-ils interrogés dans le cadre de l'enquête sur la R&D ?

Dominique FRANCOZ, Sdes

Ils le sont de manière annuelle au même titre que les entreprises.

Michel EURIAT, Insee

Afin de répondre à une remarque formulée par Yvonick RENARD, j'indiquerai que l'observation des prix à l'importation et des prix de vente est réalisée avec un pragmatisme certain en liaison avec les branches concernées. Nous tâchons d'éviter l'écueil évoqué : l'interrogation systématique d'entreprises du même groupe sur les prix des produits à l'importation.

V - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2005**1. Exposé synthétique des grandes orientations****Renan DUTHION, Co-rapporteur**

Concernant la partie Statistiques, indicateurs et analyses infra-annuels, je ne reviendrai pas plus avant sur les indices de prix à l'importation et les indices mensuels d'entrée de commandes, dans la mesure où Michel EURIAT est déjà intervenu sur ce sujet. En ce qui concerne **l'indice de la production industrielle**, la mise en service par l'Insee de la base 2000 au début de l'année 2004 a permis de concrétiser les nouveaux suivis mensuels réalisés les années précédentes. Le taux de couverture de l'ensemble de l'industrie est désormais de 89,5 % (contre 82,9 % en base 1995). Le taux de couverture est moins élevé dans le domaine des industries agricoles et agro-alimentaires et nécessite la poursuite de la recherche d'une meilleure représentativité de cet indice par le Scees. De nouvelles séries seront donc mises en place dans le domaine du café, des investigations complémentaires devant être menées dans des secteurs encore mal couverts.

Au Sessi, la reprise des enquêtes mensuelles concernant des OPA confrontées à des difficultés importantes de réalisation se poursuit en 2004 dans le domaine des industries lainières et cotonnières, des appareils ménagers non électriques et de l'outillage à main.

Exploitée jusqu'à présent pour publier les indices de stocks des entreprises, l'enquête **Produits, charges et actifs (PCA)** vient de donner lieu à la réalisation de séries d'indices trimestriels de valeur ajoutée et d'excédents bruts d'exploitation. Elles seront mises à contribution, dans un premier temps, dans les campagnes des comptes. Leur publication régulière pourra, ensuite, être envisagée.

En matière de simplification administrative, il convient de signaler qu'à l'issue d'une fructueuse collaboration entre la DGCCRF et l'Insee, en vue de rationaliser la publication d'indices de prix au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, la commission consultative des indices des prix et des matières (COCIM) a donné son aval à l'arrêt de la publication par la DGCCRF d'un certain nombre d'indices de prix souvent utilisés dans les indexations de contrat, les entreprises étant invitées désormais à utiliser les indices de prix élaborés à l'Insee dans le cadre des prix à la production de l'industrie. Au total, 22 indices COCIM donnent lieu à substitution par des indices de prix à la production publiée par l'Insee. Il s'agit des indices de prix des produits sidérurgiques, des métaux non ferreux, des matériaux et autres produits divers.

Dans le domaine des **enquêtes de conjoncture**, l'OCDE et la Commission envisagent d'élaborer en commun et en collaboration avec les instituts nationaux des guides de bonne pratique. La Division des enquêtes de conjoncture devrait participer, activement, aux réflexions conduisant à l'élaboration de ces guides.

La collecte par Internet facilitant le travail de réponse des entreprises et réduisant les délais de recueil des données continue à se développer, notamment dans le domaine des enquêtes infra-annuelles. Le Sessi signale la progression des taux de réponse pour les enquêtes mensuelles de branche et l'extension du dispositif existant aux enquêtes trimestrielles et annuelles de branche. De nouveaux sites sont désormais accessibles. A l'Insee, un site de réponse en ligne vient d'être ouvert au profit de l'enquête sur l'observation des prix de l'industrie et des services pour les entreprises et l'étude bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros. Ce service Internet a vocation à être étendu progressivement à l'ensemble des enquêtes de conjoncture. Au Scees, une première expérimentation de collecte par Internet est programmée en 2005 pour une enquête mensuelle de branche.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Je vous confirme que l'enquête annuelle d'entreprise qui sera menée au titre de 2005 ne subira pas de modifications par rapport à celle de 2004.

Concernant l'opération Suse, les résultats définitifs de l'exercice 2003 devraient être disponibles à la fin du mois de mai 2005. Le calendrier demeure inchangé et répond aux besoins formulés par les principaux utilisateurs (système intermédiaire d'entreprise) et au règlement SBS.

Par ailleurs, nous constatons une amélioration sensible des délais de transmission d'un certain nombre de déclarations fiscales par la DGI, du fait des efforts de dématérialisation en cours. Ceci permettra une utilisation plus importante des données fiscales, notamment pour estimer les non réponses de l'enquête annuelle. Plusieurs séries de données fiscales devraient être disponibles en juin de l'année n pour l'exercice n-1. Par conséquent, nous pourrions améliorer sensiblement la qualité des données de l'enquête annuelle d'entreprise. Une autre utilisation sera une amélioration de la mise à disposition des données provisoires (dès juin n+1). Plus généralement, c'est toute notre réflexion sur une utilisation accrue des données fiscales à l'avenir qui est en jeu, je vous renvoie là aux travaux sur la rénovation du système statistique d'entreprises.

Concernant le suivi du contour des groupes, la publication des résultats de l'enquête LiFi sera réalisée de manière annuelle. En outre, les délais de publication seront plus rapides qu'à l'heure actuelle. Grâce aux travaux engagés par l'Insee et à la prise en compte des déclarations auprès des greffes des tribunaux, l'Insee disposera, sous peu, d'un référentiel unique sur l'ensemble des groupes. Par conséquent, nous ne serons plus limités par les seuils de l'enquête de liaisons financières. La mise à disposition d'un référentiel unique permettra d'augmenter, sensiblement, la cohérence des statistiques élaborées à partir des groupes et celles produites sur les investissements étrangers en France. Nous suivons ainsi les recommandations du Cnis sur les IDE (investissements directs étrangers).

Renan DUTHION, Co-rapporteur

L'inventaire des études et **enquêtes thématiques** a déjà été réalisé dans le cadre du suivi de l'avis à moyen terme numéro 5. Je vous propose donc d'évoquer directement les enquêtes sectorielles.

Les premiers résultats de l'enquête sur les **matières premières destinées à l'alimentation animale** réalisée par le Scees au début de l'année 2004 devraient être disponibles au cours du second semestre 2004.

En 2005, l'enquête annuelle sur **les investissements destinés à protéger l'environnement** mise en œuvre par le Sessi et par le Scees sera élargie aux dépenses courantes, comme c'est le cas tous les trois ans. Parallèlement, les réflexions se poursuivront afin d'adapter cette enquête aux nouvelles obligations européennes issues d'un règlement modificatif de 2002 sur les statistiques structurelles pour les variables environnementales.

Le **nouveau règlement** européen 2150/2002 relatif aux **statistiques sur les déchets** prévoit la fourniture par les Etats membres de statistiques sur la production, la valorisation et l'élimination des déchets par les différentes activités économiques à un rythme biennal à compter de l'année de constat 2004. Ces statistiques doivent, en particulier, couvrir le domaine industriel. Coordonné par l'Ifen, un premier dispositif de recueil de l'information sera mis en place en 2005 en liaison avec les

recommandations de la mission d'inspection Insee/Environnement réalisée sur ce sujet. Il devrait essentiellement s'appuyer, pour ce premier exercice, sur la mobilisation des déclarations de production de déchets dangereux des installations autorisées adressées aux DRIRE ainsi que sur une enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels banals. Parallèlement, une réflexion méthodologique sera mise en place afin d'analyser la faisabilité d'une évolution du questionnaire de l'enquête sur les investissements destinés à protéger l'environnement, cette enquête paraissant la mieux adaptée dans l'avenir pour collecter de l'information sur la production des déchets.

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie mise en œuvre par le Sessi et par le Scees ne devrait pas subir de modifications en 2005.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Concernant les outils de collecte, je tiens à vous préciser que la montée en charge de l'utilisation d'Internet se poursuit. L'objectif de recueillir les informations d'une entreprise sur deux par voie électronique dans le cadre des enquêtes mensuelles de branche est en passe d'être atteint. S'agissant des enquêtes annuelles de branche, plus d'une entreprise sur cinq nous répond désormais *via* Internet.

Au Sessi, un projet de serveur de nomenclatures est en cours d'élaboration. Il devrait permettre une prise en compte plus rapide des évolutions souhaitées et une rigueur plus grande dans la conduite de nos travaux.

En outre, je suis invité à vous présenter les principaux éléments d'évolution des règlements européens.

Le règlement SBS devrait subir des évolutions dans les prochaines années. A l'heure actuelle, le dossier en est encore au stade des discussions préliminaires entre les Etats membres. Les modifications se traduiront par l'intégration, dans le cadre du règlement SBS, d'opérations auparavant réalisées en dehors de ce cadre (suivi de la démographie des entreprises, annexes sectorielles, etc). En outre, Eurostat envisage la suppression éventuelle de certaines variables qui apparaissent moins nécessaires aujourd'hui que lors de la mise en place du règlement. Il y a donc un double mouvement : extension du champ du règlement mais allègement en termes de variables.

Michel EURIAT a largement développé le règlement STS, je n'y reviens pas.

Le règlement sur les déchets a été évoqué par Renan DUTHION lors de son intervention précédente. Il a été adopté à la fin de l'année 2002 et crée des obligations nouvelles importantes.

Le règlement sur l'activité des filiales étrangères des groupes devrait être adopté prochainement.

Le règlement sur le suivi de l'innovation est en cours de discussion. La France votera en faveur de son adoption, mais demandera des dérogations car nous ne pourrions y répondre immédiatement, notamment sur la partie industrie.

2. Débat

Yvonick RENARD, Medef

Par tradition, la Banque de France ne présente pas son programme à la formation Industrie mais à la formation Monnaie, finance, balance des paiements. Nous sommes favorables à la cohérence et au non-recouvrement des enquêtes, mais pour autant certains instruments de la Banque de France ne doivent pas disparaître et notamment l'enquête ERFA.

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

Des discussions entre la Banque de France, le Trésor et l'Insee sont actuellement menées au sujet d'un éventuel abandon par le Trésor de son rôle de collecte de l'information sur les déclarations d'investissements des entreprises étrangères implantées en France, ceci afin d'alléger la charge des entreprises. L'Insee attirera l'attention des autorités compétentes afin que le recueil de ces données essentielles sur l'investissement étranger en France ne disparaisse pas.

3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- **Enquête “ Moyens et modes de gestion de l'immatériel ”**

Emmanuel RAULIN, Co-rapporteur

La fiche existe et vous a été transmise. Je me contenterai de vous donner des précisions relatives au point 7. Ce dernier indique que l'échantillon serait constitué, au maximum, de 12 000 entreprises indépendantes et de 2 000 groupes. Nous serons peut-être conduits à nous écarter quelque peu de ce premier chiffrage. En effet, nous pouvons difficilement connaître le nombre d'entreprises que nous interrogerons, dans la mesure où nous ne disposons pas d'informations approfondies sur la répartition des dépenses immatérielles entre les groupes et les entreprises indépendantes. En outre, eu égard au caractère novateur de cette mission, nous devons mener des travaux méthodologiques qui nous permettront de mieux dimensionner la taille des échantillons.

[L'avis d'opportunité](#) sur l'enquête “ Moyens et modes de gestion de l'immatériel ” est adopté.

- **Enquête sur la situation de la presse écrite**

Marc AUFRANT, DDM

J'interviens en tant que représentant de Jean-Marie NIVLET, Chef du département statistique de la Direction du développement des médias. En préambule, je vous indiquerai qu'il ne s'agit pas d'un projet mais d'une enquête menée depuis 1983. Elle avait d'ailleurs fait l'objet d'un renouvellement d'un avis d'opportunité par le Cnis en 1999.

L'enquête sur la situation de la presse écrite fonctionne très bien. La collecte et l'analyse des données sont réalisées, intégralement, par la Direction du développement des médias. Seule l'impression des rapports est sous-traitée. Cette enquête n'est pas contestée par l'Administration ni par les professionnels. Les résultats de l'enquête annuelle sont diffusés au mois de juillet. La publication, tirée à 1500 exemplaires par an connaît un certain succès.

L'enquête sur la situation de la presse écrite est une enquête de branche adressée aux éditeurs de presse. Toutefois, les données essentielles structurant l'enquête sont constituées par des informations par titre. Des bordereaux sont envoyés aux éditeurs afin de connaître leur identité et le nombre de titres qu'ils gèrent. Le questionnaire comporte des demandes générales (site Internet, imprimerie intégrée, etc) et nous sert à codifier les titres selon le type de produit de presse (quotidienne nationale, quotidienne régionale, magazine, presse grand public spécialisée, presse professionnelle, etc). Nous relevons également des informations relatives à la périodicité du titre, au nombre de parutions, au tirage, à la structure de la diffusion, au prix au 31 décembre, à la consommation de papier, aux charges d'exploitation et de personnel, aux frais de transports, aux montants versés aux agences de presse et au chiffre d'affaires (ventilation par numéro, abonnement, recettes publicitaires, commerciales et utilisateurs).

[L'avis d'opportunité](#) de l'enquête sur la situation de la presse écrite est adopté.

VI - Projets d'avis de la formation

Les participants débattent du projet d'avis de la formation.

Conclusion

Bernard BOULENGIER, Co-président

En guise de conclusion, je rappellerai que l'Union européenne compte, désormais, 25 membres, tous soumis aux règlements que nous venons d'évoquer. Concernant les statistiques de marché, je vous invite à consulter un article récent du *Courrier de la Statistique* consacré à l'histoire de l'Insee et de la statistique française. Ce document montre que les schémas ayant prévalu après la guerre doivent être révisés.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS **avant le 16 août 2004** (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2004
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 1. Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »
 2. Enquête sur la situation de la presse écrite
- Pour information : fiche d'enquête Sine 2002 (2^{ème} interrogation)
- Rapports du Scees et du Sessi sur la charte de qualité des enquêtes de branche
- Pré-rapport sur la connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français
- Le point sur les nomenclatures
- Note sur l'interrogation des groupes.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- **Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » 26**
- **Enquêtes statistiques Presse..... 27**

Paris, le 23 juin 2004 - n° 128/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

Programme : 2005

Emetteur : Sessi - Scees - DEP

Au cours de sa réunion du 12 mai 2004, la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » a examiné l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel ».

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête *ad hoc* coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le transport, la construction et les services non financiers.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le Sessi pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 23 juin 2004 - n° 129/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes statistiques Presse

Programme : 2005

Emetteur : Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias (DSEDM/DDM)

Les enquêtes statistiques Presse sont des enquêtes de branche réalisées régulièrement depuis 1983. L'enquête rapide vise à estimer les principales données de cadrage pour l'ensemble de la presse et ses cinq catégories avant la fin du premier semestre N+1. L'enquête détaillée vise à fournir un bilan annuel de la situation économique des grandes familles de presse.

La demande provient des pouvoirs publics ; elle se situe dans le cadre dans leur mission d'aide et de soutien à la pluralité de la presse. Les premiers utilisateurs des résultats sont la sous-direction de la presse écrite et de l'information de la DDM, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et les professionnels de la presse et des activités connexes (industries papetière et graphique). Au-delà, les résultats de cette enquête sont demandés par tous ceux qui s'intéressent à la presse écrite (sociétés d'études, chercheurs, étudiants ...).

Le questionnaire de l'enquête rapide recueille les évolutions du chiffre d'affaires et de ses principales composantes, des effectifs employés et des masses salariales correspondantes.

L'enquête détaillée s'appuie sur deux documents :

- le bordereau qualitatif permet la mise à jour de la liste des titres édités, ainsi que la forme juridique de la société éditrice, la liste des participations dans son capital et la nature de sa régie publicitaire, intégrée ou non ;
- le questionnaire titre porte sur la périodicité, le tirage et la structure de la diffusion du titre, sur le papier utilisé pour la publication, et sur une partie des charges et recettes d'exploitation du titre (frais d'achat de papier et d'impression, différentes charges, recettes de vente, recettes de publicité).

Le champ de ces deux enquêtes est celui de la presse éditeur écrite en France : il couvre les différents journaux (nationaux et locaux, gratuits ou non), magazines, à l'exception de la presse de groupement, de la presse administrative, de la presse d'entreprise et des lettres confidentielles.

Environ 2.000 éditeurs sont interrogés pour 4 500 titres. L'enquête rapide auprès de 300 éditeurs (questionnaire allégé) vise à donner une première tendance dès le mois de juin. Les résultats sont présentés par catégorie de titres.

Pour l'enquête rapide et le bordereau qualitatif correspondant, la collecte est réalisée de mars à mai de l'année N+1. Pour l'enquête détaillée, elle est réalisée de juin à décembre de l'année N+1.

Le groupe de pilotage comprend la sous-direction de la presse écrite et de l'information de la DDM, la Fédération nationale de la presse française et un représentant de chaque grande catégorie de presse interrogée dans l'enquête (information nationale, régionale et locale, presse professionnelle, spécialisée grand public, gratuits).

Les résultats sont publiés dans les *Tableaux statistiques de la presse* (Documentation française) pour l'enquête détaillée et dans les *Info-Médias* (résultats de l'enquête rapide en 8 pages). Ces derniers sont accessibles en ligne et téléchargeables à partir du site de la DDM. En outre, ils sont envoyés aux répondants de l'enquête rapide ou de l'enquête détaillée.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.